

PASSAGE DE LA FLAMME PARALYMPIQUE

Dimanche 25 août 2024

En raison du passage de la Flamme Paralympique et des animations qui y sont liées, des perturbations de circulation et de stationnement sont à prévoir :

STATIONNEMENT

À compter du samedi 24 août, 23 h 50 et jusqu'à 20 h le dimanche 25 août, le stationnement des véhicules autres que ceux liés à la sécurité de la manifestation est interdit sur les axes suivants :

- Avenue Maréchal Juin, entre l'avenue Maréchal Foch et la rue du Docteur Bouriot (2 côtés de la voie).
- Avenue du Maréchal Foch dans sa portion comprise entre son intersection avec l'avenue Maréchal Juin et celle avec la rue Anselme Lacadé (2 côtés de la voie).
- Place du Champ Commun nord sous les édicules.
- Place du Champ Commun nord, places de stationnement du n° 2 au n°10.
- Place du champ Commun nord, à partir des édicules, la moitié du parking.
- Place du Champ Commun, entre la rue Lafitte et la rue Anselme Lacadé.
- Place du Champ Commun sud, portion entre l'avenue maréchal Foch et la rue Rouy.
- Parking du Champ Commun sud, sur la totalité des emplacements.
- Avenue Général Leclerc croisement rue Lafitte , 2 premiers emplacements de chaque côté.
- Avenue Maréchal Joffre, croisement rue Lafitte, 2 premiers emplacements de chaque côté.
- Place Marcadal, (avec emplacements motos).
- Rue de Bagnères, croisement place Marcadal, 2 premiers emplacements.
- Place de l'Église, du n° 2 à la place de la Poste.
- Place de l'Église devant les n° 9 et 7.
- Place de la Poste, jusqu'à la rue de Langelle.
- Rue de Langelle, les deux places devant le n° 6.
- Rue des 4 frères soulas, les deux places devant le n° 4.
- Rue Basse, entre le n° 1 et 5.
- Place Peyramale et place de la Fontaine.
- Rue Le Bondidier, les 2 premières places de chaque côté.
- Rue du Bourg, aire de livraison devant le n°34.
- Rue de la Grotte, de la place Marcadal à la rue des Pyrénées.
- Rue des Petits fossés.
- Rue de la Halle, du n° 1 au n°6, des 2 côtés.



À compter du jeudi 22 août à 14 h et jusqu'à 20 h le dimanche 25 août, le stationnement des véhicules est interdit sur les axes suivants :

- 1, avenue général Leclerc, sur deux places de stationnement
- place Peyramale, sur la zone de livraison.

Le samedi 24 août, dès 23 h 50 et jusqu'à 18 h le dimanche 25 août, le stationnement sera interdit : parking des services techniques, parking de la mairie, parking intérieur du gymnase du Lapacca, portion de l'avenue du Maréchal Juin (entre l'avenue du Maréchal Foch et la rue du Docteur Bouriot), emplacements autour de la petite place Peyramale, emplacements le long de la rue Basse.

CIRCULATION

Le dimanche 25 août, à compter de 10 h et jusqu'à 17 h 30 la circulation des véhicules autres que ceux liés à la manifestation sont interdits sur le parcours suivant :

- Avenue du Maréchal Foch (portion comprise entre son intersection avec l'avenue Maréchal Juin et celle avec la rue Anselme Lacadé).
- Rue Anselme Lacadé, dans le sens place Capdevielle/place du Champ Commun
- Place du Champ Commun Sud et Nord, (axe routier Est).
- Rue du Général Leclerc, dans le sens place Capdevielle/rue Lafitte.
- Rue Lafitte.
- Place Marcadal.
- Rue de Bagnères, dans sa portion comprise entre son intersection avec la Rue Saint-Pierre et celle avec la Rue Bartayrès.
- Rue Saint-Pierre.
- Rue et place de L'Église.
- Place de la Poste.
- Impasse Latapie.
- Rue de Langelle (portion comprise entre son intersection avec l'avenue Général Baron Maransin et celle avec la place de la Poste).
- Avenue Général Baron Maransin dans le sens rond-point Crauste/place Peyramale.
- Place Peyramale et place de la Fontaine.
- Rue du Porche.
- Rue Baron Duprat.
- Rue des 4 Frères Soulas.
- Rue des Petits fossés.
- **Rue du Bourg** (portion comprise entre son intersection avec la rue Baron Duprat et celle avec la rue de la Grotte).
- Chaussée du Bourg dans le sens rue de la Grotte/place Champ Commun Nord.
- Rue du Fort.
- Place Le Bondidier.
- Rue de la Grotte (portion comprise entre son intersection avec la rue du Bourg et celle avec la place Marcadal).



En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

La Ville de Lourdes